



**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE CAP-CHAT**

PROCÈS-VERBAL de la **SÉANCE ORDINAIRE** des membres du Conseil municipal de la Ville de Cap-Chat tenue à la salle Olivier-Gagnon de l'Hôtel de Ville Louis-Roy, à 20 h, le 4 juillet 2022.

En l'absence du maire, madame Jacinthe Côté, maire suppléante, préside la séance.

ÉTAIENT PRÉSENTS : Jean-Claude Gaudreau, conseiller au siège no. 1
Renald Roy, conseiller au siège no. 2
Marie-Ève Godbout, conseillère au siège no. 3
Régis Soucy, conseiller au siège no. 4
Jacinthe Côté, conseillère au siège no. 5
Mathieu-Olivier St-Louis, conseiller au siège no. 6

ÉTAIT AUSSI PRÉSENT : Yves Roy, directeur général et greffier

ÉTAIENT ABSENTS : Marcel Soucy, maire
Marielle Émond, trésorière

Tous formant quorum sous la présidence de madame Jacinthe Côté, maire suppléante, la séance est ouverte à 20 h 01.

RÉS.01.07.22

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par **MARIE-ÈVE GODBOUT** et résolu à l'unanimité que l'**ORDRE DU JOUR** soit et est adopté tel que présenté.

ADOPTÉE

RÉS.02.07.22

NOMINATION D'UN MAIRE SUPPLÉANT

Il est proposé par **RENALD ROY** et unanimement résolu que **MATHIEU-OLIVIER ST-LOUIS**, conseiller au siège no.6, soit et est nommé **maire suppléant**, pour la période du **5 juillet au 7 novembre 2022**.

ADOPTÉE

RÉS.03.07.22

ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DES 6 ET 13 JUIN 2022

Il est proposé par **RÉGIS SOUCY** et résolu unanimement que le **PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du 6 juin 2022** ainsi que le **PROCÈS-VERBAL de la séance extraordinaire du 13 juin 2022** soient et sont approuvés tels que présentés.

ADOPTÉE

RÉS.04.07.22

APPROBATION DES COMPTES MENSUELS RÉGULIERS DE LA VILLE DE CAP-CHAT

Il est proposé par **MATHIEU-OLIVIER ST-LOUIS** et résolu à l'unanimité que les **comptes de la Ville de Cap-Chat couvrant les chèques #8140 à #8164 ainsi que #33813 à #33894**, pour un montant de **429 054.25 \$**, soient et sont approuvés.

ADOPTÉE

DÉPÔT DE L'ÉTAT DES ACTIVITÉS FINANCIÈRES DE FONCTIONNEMENT ET DE L'ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE AU 31 MAI 2022

La trésorière, madame Marielle Émond, a préalablement déposé à chacun des membres du Conseil l'État des activités financières de fonctionnement et l'État de la situation financière au 31 mai 2022.

RÉS.05.07.22

APPROBATION DU BUDGET 2022 DE L'OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION DE CAP-CHAT – LES MÉCHINS

CONSIDÉRANT le dépôt du Budget 2022 de l'Office Municipal d'Habitation de Cap-Chat – Les Méchins préparé par les représentants de la Société d'Habitation du Québec et daté du 1^{er} décembre 2021;

CONSIDÉRANT QUE selon les normes de la SHQ, la Ville doit non seulement adopter le budget déposé mais doit également s'engager à assumer sa quote-part des investissements effectués dans le cadre des travaux de remplacement, d'amélioration et de modernisation capitalisés dont l'ensemble des sommes sont octroyées à même le Plan québécois des infrastructures;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par **MARIE-ÈVE GODBOUT** et résolu à l'unanimité que la Ville de Cap-Chat **APPROUVE le Budget 2022 de l'Office Municipal d'Habitation de Cap-Chat – Les Méchins et s'engage à assumer sa quote-part des investissements effectués pour un montant de l'ordre de 80 855. \$**; le coût étant approprié au **budget régulier**.

ADOPTÉE

RÉS.06.07.22

AUTORISER PAIEMENT DE FACTURE POUR L'ACHAT D'ASPHALTE FROID / TECH-MIX, DIVISION BAUVAL INC. – 12 960. \$ + TX – SURPLUS ACC.

Il est proposé par **RÉGIS SOUCY** et unanimement résolu que la Ville de Cap-Chat **AUTORISE le paiement des factures (#1045952 et 1046047)** datées du 10 et 16 juin 2022, du fournisseur **Tech-Mix, Division Bauval Inc.**, pour un montant total de **12 960. \$ + taxes**, relatives à l'achat d'asphalte froid servant à l'entretien du réseau routier municipal; cette dépense étant prélevée au **surplus accumulé**.

ADOPTÉE

RÉS.07.07.22

FORMATON DU COMITÉ DE SUIVI MUNICIPALITÉ AMIE DES AÎNÉS (MADA)

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a complété le Volet 1 de démarche MADA;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a adopté une nouvelle politique aînée (2022-2025);

CONSIDÉRANT QUE la réalisation du Volet 2 (mise en œuvre) de la démarche MADA nécessite la nomination d'un Comité de suivi;

CONSIDÉRANT QUE le Comité de suivi aura comme mandat de suivre la mise en œuvre du Plan d'action de la politique aînée (2022-2025) de la municipalité, proposer des correctifs s'ils s'avèrent nécessaires, mettre en application certaines actions en plus de documenter la mise en œuvre en préparation de prochaine mise à jour de la politique;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par **MATHIEU-OLIVIER ST-LOUIS** et unanimement résolu de créer un Comité de suivi MADA composé de mesdames Pierrette Lepage et Jocelyne Soucy ainsi que monsieur Pascal Roy. Ce comité sera sous la responsabilité de l' élu responsable des questions aînées (RQA).

ADOPTÉE

RÉS.08.07.22

HYDRO-QUÉBEC – ENTENTE POUR LE DÉPLACEMENT D'UNE PORTION DU RÉSEAU DE DISTRIBUTION LE LONG DE LA RUE DU VILLAGE DANS LE SECTEUR DE CAPUCINS

ATTENDU QUE des travaux de réfection d'une partie de l'emprise nord de la route du Village sont rendus nécessaires suite à l'érosion de la berge occasionnée par une tempête survenue à la fin décembre 2017;

ATTENDU QUE pour ce faire, la modification du réseau de distribution d'Hydro-Québec nécessite entre autres travaux, le déplacement de sept poteaux; l'ensemble des travaux totalisant la somme de 34 355.85 \$ dont 50% devront être assumés par la Ville;

VU l'entente proposée par Hydro-Québec en vue de la réalisation des travaux requis ;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par **RÉGIS SOUCY** et unanimement résolu que la Ville :

- **CONCLUT** avec Hydro-Québec l'entente proposée pour le déplacement d'équipements du réseau de distribution sur une partie de la rue du Village dans le secteur de Capucins, au coût de 17 177.93 \$ plus les taxes;
- **AUTORISE** le directeur général et greffier, monsieur Yves Roy, à signer l'entente proposée;
- **AFFECTE** la dépense au **surplus accumulé**.

ADOPTÉE

RÉS.09.07.22

AUTORISATION DE PAIEMENT – CONSTRUCTION GINCO – RÉALISATION D'UN ESPACE À BUREAU AU 2^{ÈME} ÉTAGE DE L'HÔTEL DE VILLE – 9 414.89 \$ + TX

CONSIDÉRANT le besoin d'espace pour loger les bureaux du Service des travaux publics;

CONSIDÉRANT l'aide financière obtenue pour ce faire du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) en vertu du Programme d'aide financière pour les bâtiments municipaux (PRABAM);

CONSIDÉRANT les travaux réalisés par l'entreprise Construction GincO pour le prix de 9 414.89 \$ plus les taxes;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par **RENALD ROY** et unanimement résolu que la Ville :

- **CONFIRME** le mandat octroyé à l'entreprise Construction Ginco pour la réalisation des travaux d'aménagement d'un espace à bureau, au 2^{ème} étage de l'Hôtel de Ville, au coût de **9 414.89 \$ + taxes**, et **AUTORISE** le paiement de la facture numéro 91 du même montant, datée du 14 juin 2022;
- **AFFECTE la dépense** à l'aide financière accordée à la Ville par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation en vertu du **PRABAM**.

ADOPTÉE

RÉS.10.07.22

AUTORISATION DE PAIEMENT – ACHAT DE PIÈCES POUR LE SERVICE DE LA VOIRIE ET DES TRAVAUX PUBLICS / ENTREPRISE WOLSELEY CANADA INC. – 10 375.24 \$ + TX – SURPLUS ACC.

Il est proposé par **JEAN-CLAUDE GAUDREAU** et unanimement résolu d'**AUTORISER le paiement de la facture** de l'entreprise **WOLSELEY CANADA INC.** portant le numéro 1962497, datée du 22 juin 2022, au montant de **10 375.24 \$ + taxes**, représentant l'achat de pièces (accessoires et quincaillerie d'aqueduc et d'égoût) pour le service de la voirie et des travaux publics; cette dépense étant prélevée au **surplus accumulé**.

ADOPTÉE

RÉS.11.07.22

AUTORISER LA PRÉSENTATION D'UNE DEMANDE INDIVIDUELLE D'AIDE FINANCIÈRE AU MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES (MELCC) DANS LE CADRE DU PROGRAMME POUR L'ÉLABORATION DES PLANS DE PROTECTION DES SOURCES D'EAU POTABLE (PEPPSEP)

ATTENDU QUE la Ville de Cap-Chat a pris connaissance du cadre normatif détaillant les règles et normes du Programme pour l'élaboration des plans de protection des sources d'eau potable (PEPPSEP);

ATTENDU QUE la Ville de Cap-Chat entend présenter une demande d'aide financière au ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC) dans le cadre du PEPPSEP;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par **MATHIEU-OLIVIER ST-LOUIS** et résolu unanimement ce qui suit :

- **QUE** le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;
- **QUE** le Conseil autorise le directeur général et greffier à signer et à déposer auprès du MELCC tous les documents relatifs à la demande d'aide financière pour l'élaboration des plans de protection des sources d'eau potable de la Ville dans le cadre du PEPPSEP.

ADOPTÉE

COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME – RÉMUNÉRATION DES CINQ (5) MEMBRES NON-ÉLUS

VU l'article 3.15 du Règlement 312-2022 constituant un comité consultatif d'urbanisme (CCU) autorisant le Conseil à fixer la rémunération des membres non-élus;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par **MARIE-ÈVE GODBOUT** et unanimement résolu ce qui suit :

- Les cinq (5) membres du comité consultatif en urbanisme de la Ville de Cap-Chat, nommés par le Conseil et choisis parmi les résidents de la municipalité, ont droit à une rémunération, en fonction de leur présence aux sessions du comité, de vingt dollars (20. \$) chacun par session à laquelle ils assistent. Ces montants sont payés le mois suivant la tenue de la session.

ADOPTÉE

MOT DU MAIRE

Madame Jacinthe Côté, maire suppléante, procède à la lecture du « Mot du maire » faisant mention des sujets suivants :

- Rappel concernant la pandémie à conserver nos saines habitudes d'hygiène;
- Appel à la prudence dans nos déplacements avec l'arrivée de l'été, la fin des classes et les nombreux visiteurs dans la région;
- Invitation aux citoyens à faire preuve de courtoisie et d'être chaleureux envers nos visiteurs;
- Profiter de la belle saison estivale pour effectuer l'entretien et l'embellissement de nos propriétés (nettoyage du terrain, tonte de pelouse, etc.);
- Mécontentement face au comportement des délinquants se permettant de jeter des ordures et autres objets où bon leur semble, n'hésitez pas à intervenir auprès d'eux avec courtoisie;
- Remerciements aux enseignants et toutes les personnes œuvrant dans le milieu scolaire pour leur engagement et leur dévouement auprès de nos jeunes;
- À tous nos étudiants qui ont persévéré tout au cours de la dernière année scolaire, passez un bel été et soyez prudents.

PÉRIODE DE QUESTIONS

M. Yves Roy, directeur général et greffier, répond à la question posée par un citoyen.

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Les sujets de l'ordre du jour étant épuisés, il est 20 h 31 et il est proposé par **JEAN-CLAUDE GAUDREAU** que l'assemblée soit et est levée.

JACINTHE CÔTÉ
MAIRE SUPPLÉANTE

YVES ROY
DIRECTEUR GÉNÉRAL ET GREFFIER